



7 200 personnes exercent une profession du spectacle vivant, soit un tiers des professionnels de la culture (*définitions*). Ce sont des artistes, des responsables de programmation et production, des techniciens et des ouvriers du spectacle et de l'audiovisuel. Parmi eux, 20 % ne sont pas salariés et travaillent en indépendant, soit 8 points de plus que l'ensemble des personnes en emploi dans la région. Le non-salariat est plus fréquent chez les artistes et les techniciens cadres (22 %), à l'inverse, il est quasi inexistant chez les ouvriers.

Les professions du spectacle vivant représentent 0,5 % des emplois de l'ensemble de l'économie régionale, une part équivalente à la moyenne des régions de province. Hors Île-de-France, l'Occitanie détient le taux le plus élevé (0,7 %). Cependant, la structure de certains territoires, leur orientation économique ou encore la présence de sites touristiques ou culturels drainent davantage ces emplois. Trois zones d'emploi ligériennes se distinguent avec une part plus élevée des professions du spectacle vivant (*figure 1*) : Nantes, en lien avec sa fonction de métropole culturelle ; Les Herbiers, où est implanté le parc du Puy du Fou ; et Les Sables-d'Olonne, sur le littoral où la demande des touristes est forte. Ces métiers sont également davantage présents autour du Mans et d'Angers ; ces agglomérations polarisent l'offre et attirent les publics des alentours. Leur part est cependant inférieure à celles d'agglomérations limitrophes comme Tours. À l'inverse, même s'ils disposent d'équipements culturels, la Mayenne et les territoires moins denses captent moins d'emplois du spectacle vivant dans leur tissu économique.

Entre 2008 et 2013, le nombre de professionnels du spectacle vivant augmente de 12 %, soit une évolution proche de la France de province (+ 11 %). Les plus fortes progressions sont observées dans des zones de petite taille qui comptaient peu d'emplois en début de période : Ancenis (+ 69 %, soit 70 emplois en 2013), Mayenne (+ 48 %, soit 65 emplois) et Saumur (+ 44 %, soit 110 emplois).

## Développement des structures de spectacle vivant porté par le secteur marchand

En 2014, 3 300 établissements ligériens exercent une activité permettant de créer, produire, promouvoir, accompagner ou diffuser le spectacle vivant (*définitions*), soit 18 % des établissements du champ culturel. Le spectacle vivant est identifié à travers trois activités statistiques : les arts du spectacle vivant (artistes, producteurs, tourneurs avec responsabilité de l'emploi du plateau artistique), les activités de soutien (prestations techniques et administratives, bureaux de production sans responsabilité du plateau artistique) et la gestion des salles de spectacles (exploitants de lieux). Les arts du spectacle rassemblent la plupart des établissements du spectacle vivant (82 %).

Entre 2009 et 2014, le nombre d'établissements du spectacle vivant augmente de 21 %, principalement porté par le secteur marchand. Les effectifs salariés en équivalent temps plein employés par ces structures diminuent (- 4 % sur la période). En amont de la chaîne, les établissements du secteur marchand sont majoritairement créés sous le régime de l'auto-entrepreneur : dans les arts du spectacle vivant et les activités de soutien, en 2014, 6 établissements marchands sur 10 sont créés sous ce statut, instauré en 2009 et remplacé en 2014 par celui de micro-entrepreneur. Ce taux est plus élevé que dans l'ensemble de l'économie où 1 créateur d'entreprise sur 2 est attiré par ce statut en 2014. La moindre proportion de micro-entreprises parmi les diffuseurs peut s'expliquer par les contraintes de ce statut, notamment un plafonnement fiscal limitant le montant des ventes et contrats. Le développement de l'auto-entrepreneuriat pourrait conduire à des transpositions juridiques et sociales et à une réorganisation du réseau. En effet, les aides publiques sont souvent soumises à des conditions d'accès et certaines activités reposent encore fortement sur une économie subventionnée. En 2014, les trois quarts des établissements ligériens ayant une activité de spectacle vivant appartiennent au secteur non marchand, essentiellement des associations.

## Prédominance des petites structures

Les trois quarts des établissements du spectacle vivant n'ont pas de salarié (*figure 2*), contre 69 % dans l'ensemble de l'économie régionale. La proportion d'indépendants non employeurs est fonction de l'activité. Dans les arts du spectacle vivant, comportant une majorité d'artistes, elle atteint 86 %. Les établissements employeurs sont essentiellement de petites structures de 1 à 9 salariés en équivalent temps plein. La gestion de salles est la seule activité qui compte une majorité d'établissements employeurs : 57 % des établissements emploient de 1 à 9 salariés en équivalent temps plein.

## Les licences d'entrepreneurs permettent la polyvalence des activités

Exploiter un lieu, produire et/ou diffuser du spectacle vivant est réglementé et nécessite d'obtenir une licence d'entrepreneur de spectacles délivrée par le ministère de la Culture et de la Communication. Trois catégories de licence existent : exploitant de lieux, producteur/employeur et diffuseur. Un même établissement détient souvent plusieurs licences, ce qui témoigne de la transversalité et de l'interconnexion du secteur.

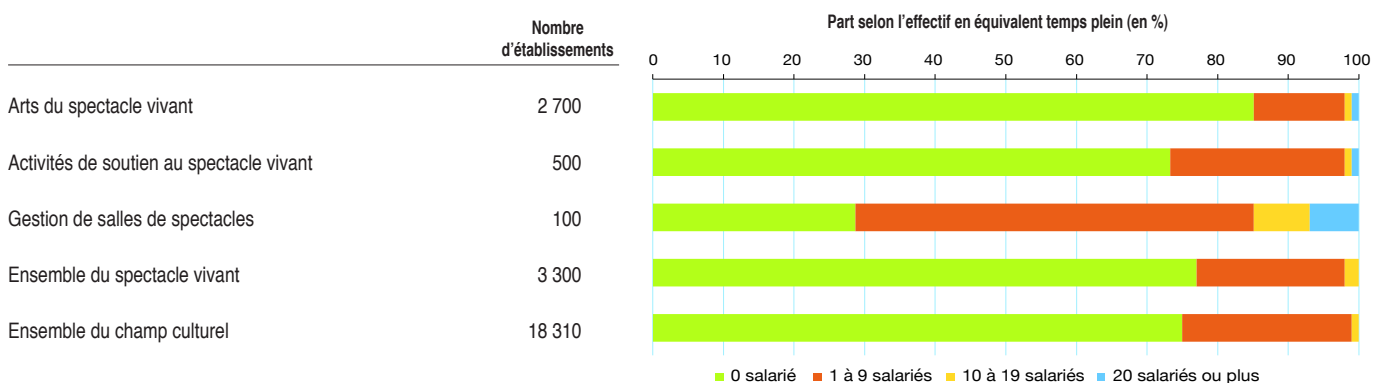
L'activité des arts du spectacle vivant implique aussi de pouvoir embaucher des salariés pour produire un spectacle : 9 entrepreneurs sur 10 possèdent la licence de producteur dans les Pays de la Loire en 2014. Mais la moitié détient deux licences, celles de producteur et de diffuseur, ce qui leur permet de contractualiser avec ou sans responsabilité et risques financiers et prendre en charge la diffusion.

Le soutien au spectacle vivant est une activité plus transversale, moins axée sur la seule création ou production de spectacles : 7 entrepreneurs sur 10 détiennent les licences de producteur et diffuseur et peuvent intégrer l'accueil du public.

Les établissements de gestion de salles sont les plus polyvalents : 8 détenteurs sur 10 possèdent les trois licences et gèrent ainsi toutes les activités de création/production/exploitation du lieu.

## 2 Une majorité d'établissements non employeurs, hormis dans la gestion de salles

Nombre d'établissements du spectacle vivant et du champ culturel en 2014 et répartition par tranche d'effectif salarié en équivalent temps plein



Source : Insee, *Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)* 2014.

## Des entrepreneurs de spectacle inscrits dans l'utilité sociale et l'intérêt général

Les données issues de la démarche d'observation participative du spectacle vivant dans la région témoignent de l'ancrage majoritaire des entrepreneurs de spectacle dans l'intérêt général et l'utilité sociale. En effet, un tiers des détenteurs de licence de spectacle sont des collectivités territoriales et des associations percevant plus de la moitié de leur budget en subvention. Ils relèvent de l'intérêt général en poursuivant une finalité d'ordre supérieur aux intérêts individuels. Par ailleurs, 60 % des détenteurs de licence de spectacle sont des associations percevant moins de la moitié de leur budget en subvention, et des entreprises « dont le but poursuivi est autre que le seul partage des bénéfices ». Ils relèvent quant à eux de l'utilité sociale en contribuant à des besoins socialement fondés (cohésion, solidarité, sociabilité, développement humain). L'approche en termes d'utilité sociale permet de dépasser la seule mesure de performance économique pour défendre la pertinence d'activités répondant à des besoins sociaux.

Cette réflexion sur l'utilité sociale alimente l'actualité législative sur l'économie sociale et solidaire (loi ESS 2014) et les entreprises solidaires d'utilité sociale (décret ESUS 2015). Elle se rattache aussi à la Stratégie Régionale de l'ESS (SRESS) et au volet ESS du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) pilotés par la Région, en collaboration avec l'État et la CRESS des Pays de la Loire.

*Claire Hannecart, Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire.*

Certaines structures participent à l'offre sans que le spectacle vivant soit leur activité principale (*encadré*). Il s'agit généralement de collectivités territoriales, d'associations et d'entreprises sociales. Elles financent ou produisent des spectacles et sont fortement impliquées dans l'animation locale. Dans les Pays de la Loire, 400 structures, hors « cœur de métier spectacle vivant », organisent régulièrement des spectacles en 2014 et détiennent à ce titre des licences.

### Emploi salarié : succession de contrats de courte durée et multiactivité

En 2013, 16 700 salariés ont travaillé au moins une heure au cours de l'année dans le spectacle vivant, au sein d'un établissement des Pays de la Loire. Il s'agit d'emplois occasionnels pour bon nombre d'entre eux. En effet, seuls 5 800 salariés exercent leur emploi principal (*définitions*) dans le spectacle vivant de la région. Ces derniers ont travaillé 4,5 millions d'heures dans le spectacle vivant, dont 4,3 millions dans un établissement des Pays de la Loire.

Les contrats de travail sont souvent très courts. Cette spécificité du spectacle vivant est notamment liée au fonctionnement forfaitaire au cachet ou à l'heure et au fait que chaque spectacle est un produit différent. Deux tiers des contrats durent moins de 100 heures, comme en moyenne en province. Cette part est semblable à celle de la publicité. Elle est plus élevée que dans l'ensemble du champ culturel (56 %) et de l'économie (22 %).

Ceci tient au fait que le secteur peut recourir aux contrats à durée déterminée d'usage (CDDU). Ce type de contrat est réservé aux secteurs d'activité listés par décret (notamment spectacles, audiovisuel, hébergement-restauration). Il offre davantage de souplesse à l'employeur en raison de la nature de l'activité exercée et du caractère temporaire de ces emplois. En particulier, il permet de cumuler une succession de contrats sans limite de nombre. À cette particularité d'embauche s'ajoute celle du régime de l'intermittence qui fait l'objet de règles spécifiques d'indemnisation du chômage définies par les

annexes VIII et X du règlement général de l'assurance chômage. Le CDDU est le type de contrat de travail le plus souvent utilisé : en 2013, il représente 74 % des contrats des activités de spectacle vivant dans la région, soit 3 points de plus qu'en moyenne de province. Cette part est plus élevée que dans l'audiovisuel/multimédia (63 %). Le CDDU est un contrat d'artiste et de technicien : il est ainsi plus répandu dans la création et la production de spectacles, soit les activités des arts du spectacle vivant (80 %) et de soutien (72 %). À l'inverse, les emplois administratifs stables sont davantage fréquents dans la gestion de salles : les contrats à durée indéterminée représentent 17 % des contrats contre 7 % dans l'ensemble du spectacle vivant.

Les salariés du spectacle vivant cumulent différents emplois : au cours de l'année, ils occupent en moyenne 3,2 postes au sein du secteur, auprès d'employeurs différents.

La multiactivité des salariés reflète également la précarité des emplois. En complément du spectacle vivant, ils travaillent souvent en tant que salariés dans d'autres secteurs : 35 % des salariés dont l'emploi principal est dans le spectacle vivant sont dans ce cas,

principalement pour des emplois au sein de la fonction publique et des associations, mais aussi dans l'audiovisuel où des passerelles naturelles existent. Certains travaillent également en tant qu'indépendant en complément de leur activité salariée.

### Une rémunération fortement impactée par les allocations chômage

Dans le spectacle vivant, le salaire moyen s'élève à 948 euros nets par mois (*figure 3*), soit le salaire le plus faible des domaines culturels. Certaines heures en amont du spectacle ne sont pas rémunérées, principalement dans les métiers artistiques qui nécessitent des temps de création et de répétition. Si les salariés du spectacle vivant cumulent davantage de contrats, cela ne leur permet pas d'atteindre un salaire mensuel élevé.

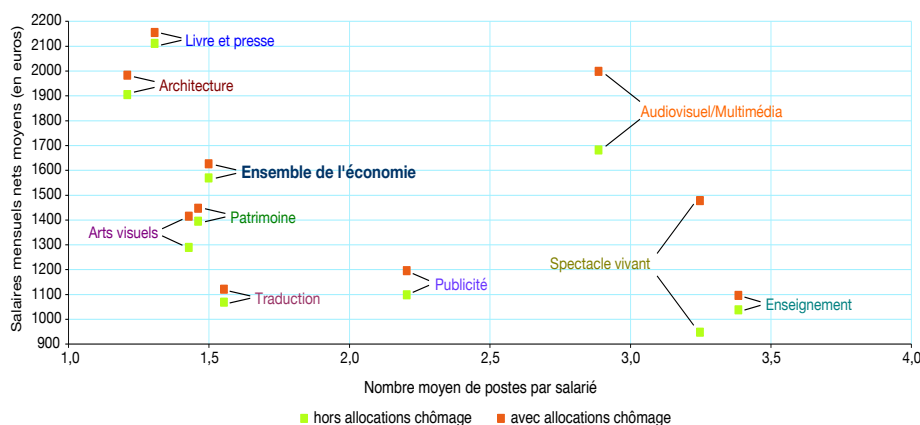
En tenant compte des allocations chômage, le revenu mensuel moyen atteint 1 477 euros nets. Il situe le spectacle vivant en-dessous de la moyenne de l'économie régionale bien que les salariés soient plus diplômés, mais au-dessus du patrimoine, des arts visuels ou encore de la publicité. Pour les salariés qui répondent aux conditions de versement des aides des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage (durée de travail sur la période de référence), l'intermittence semble réajuster le niveau de salaire. Dans les Pays de la Loire, environ 3 700 intermittents sont indemnisés au 31 décembre 2014.

### Davantage d'hommes et de salariés qualifiés dans les Pays de la Loire

Parmi les salariés travaillant principalement dans le spectacle vivant, les hommes sont plus présents que les femmes. Dans les Pays de la Loire, les hommes constituent 61 % des salariés en 2013, soit 2 points de plus qu'en moyenne de province. Leur présence est plus marquée que dans l'ensemble de l'économie régionale (52 %) (*figure 4*). Des enjeux peuvent

### 3 Hors allocations chômage, de faibles salaires dans le spectacle vivant et l'enseignement culturel

Salaires mensuels nets moyens hors et avec allocations chômage et nombre moyen de postes annuels, par domaine culturel dans les Pays de la Loire en 2013



Champ : salariés ayant leur emploi principal dans les domaines culturels.  
Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS) 2013.



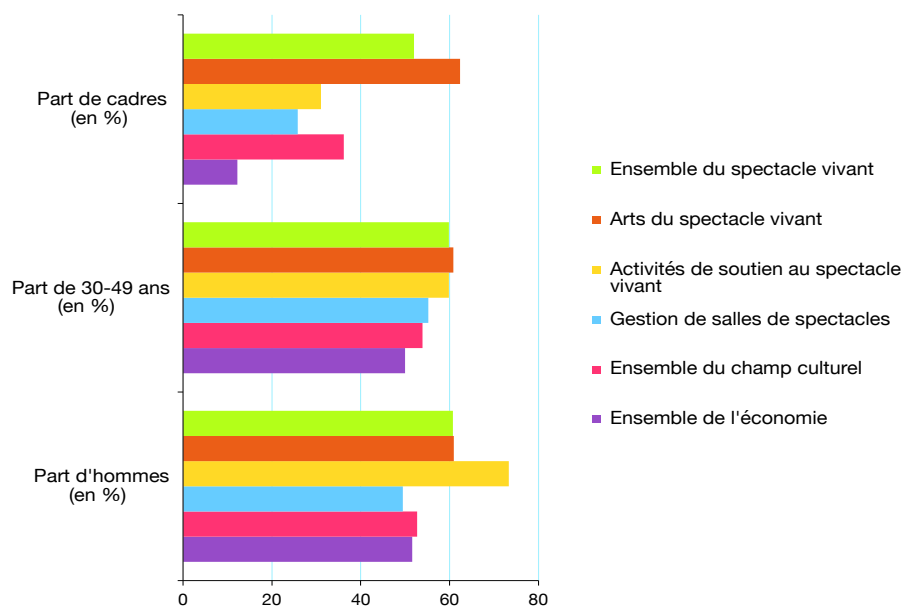
se poser en termes de parité. Les hommes sont majoritaires dans les arts du spectacle vivant et les activités de soutien alors que la parité est observée dans la gestion de salles de spectacles. La prédominance masculine dans l'emploi salarié est néanmoins encore plus sensible dans l'audiovisuel/multimédia (65 %) qui touche à des métiers techniques.

Six salariés sur dix sont âgés de 30 à 49 ans, une part comparable à celle de l'audiovisuel/multimédia (58 %) mais supérieure à celle de l'ensemble de l'économie ligérienne. Dans les Pays de la Loire, la proportion des 30 à 49 ans est supérieure à celle des régions de province (+ 3 points).

Les salariés du spectacle vivant sont davantage qualifiés : la moitié d'entre eux ont un niveau cadre (52 % contre 50 % en province), comme ils occupent des professions intellectuelles. Cette part est nettement supérieure à celle de l'ensemble de l'économie (12 % de cadres). Malgré tout, le salaire moyen est inférieur, ce qui peut poser la question de l'attractivité pour ces métiers. Les activités de spectacle vivant se différencient : 62 % des salariés sont cadres dans les arts du spectacle, en lien avec les professions artistiques. Ils sont minoritaires dans les activités de soutien et la gestion de salles. ■

#### 4 Un emploi salarié plutôt masculin et de niveau cadre

Profil socio-démographique des salariés du spectacle vivant, de l'ensemble du champ culturel et de l'ensemble de l'économie dans les Pays de la Loire en 2013



Champ : salariés en emploi principal.  
Source : Insee, DADS 2013.

## Sources et définitions

Le **spectacle vivant** correspond à la représentation en public d'une œuvre de l'esprit présentée par un artiste au moins et en présence d'un public.

Défini au niveau européen, le champ statistique de la culture est construit autour de deux approches :

- l'**approche « métier »** appréhendée par la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). Le champ retient 23 professions culturelles dans tous les domaines culturels, que l'actif soit employé dans une entreprise culturelle ou pas. Les professionnels du spectacle regroupent 10 PCS classées en artistes des spectacles et cadres, techniciens et ouvriers des spectacles (codes 354b, 354c, 354d, 354e, 354f, 353b, 353c, 465b, 637c, 227a).

- l'**approche « activité »**, à partir de 29 codes d'activité principale exercée (APE) de la NAF 2008 regroupés en huit domaines culturels : le patrimoine (musées, monuments historiques, bibliothèques, archives), l'édition écrite (livres et presse), les arts visuels (arts plastiques, photographie, design), le spectacle vivant (création, soutien, diffusion, soit les 3 codes APE 90.01Z, 90.02Z et 90.04Z), l'audiovisuel/multimédia, l'enseignement culturel, l'architecture et la publicité.

L'activité est déterminante, non le statut juridique. Une association de spectacles immatriculée en 94.99Z (organisations associatives) n'est pas identifiée en tant que telle : l'activité de spectacle vivant ne peut pas être isolée des autres (sociales, sportives, etc.).

Trois sources sont utilisées :

- le **recensement de la population** pour comptabiliser les personnes en emploi à leur lieu de travail, salariées ou non. L'approche

par métier culturel dépend du métier principal déclaré par le salarié : la limite de cette approche réside dans la multiactivité des actifs et l'intermittence qui fonctionne par cachets multiples ;

- le dispositif **Clap (Connaissance locale de l'appareil productif)** fournit des statistiques localisées sur les établissements, c'est-à-dire toute unité économique (société commerciale, personne physique, personne morale, association) ;

- les **DADS (Déclarations annuelles de données sociales)** pour caractériser l'emploi salarié au lieu de travail. Un poste correspond au cumul des périodes d'emploi d'un salarié dans un même établissement. Un salarié peut effectuer plusieurs postes dans l'année.

L'**emploi principal** correspond au poste le plus important effectué au cours de l'année en termes de salaire.

Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee, la direction régionale des Affaires culturelles et le Pôle de coopération pour les musiques actuelles. Ont participé Aude Bruneau, Claire Hannecart et Vianney Marzin (Pôle de coopération pour les musiques actuelles), Françoise Fillon et Yann Le Jeune (direction régionale des Affaires culturelles), Eric Murie (conseil régional) ainsi que Guillaume Coutard (Insee).

Insee Pays de la Loire  
105, rue des Français Libres  
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :  
Pascal Seguin

Rédactrice en chef :  
Myriam Boursier

Bureau de presse :  
02 40 41 75 89

ISSN 2275-9689  
© INSEE Pays de la Loire  
Décembre 2016

## Pour en savoir plus :

- Bruneau A., Hannecart C., *Entrepreneurs de spectacles en Pays de la Loire : données et analyses*, Le Pôle, novembre 2016.
- Legendre D., *Spectacle et arts visuels au coeur des activités culturelles des Pays de la Loire*, Insee Flash n° 12, décembre 2014.
- Gouyon M., Patureau F., *Tendances de l'emploi dans le spectacle*, Culture Chiffres, DEPS CC-2014-2, janvier 2014.

